

## Projet de loi sur les cryptoactifs: Le législateur choisit la prudence

Après plusieurs années d'attente, l'avant-projet de loi sur les cryptoactifs a été rendu public. Ce texte ambitionne de combler le vide juridique, tout en inscrivant le pays dans la dynamique mondiale de régulation des actifs numériques. Le nouveau dispositif permet aux cryptoactifs d'entrer dans le champ financier, sous contrôle de l'AMMC et de BAM. Cette régulation rassurante pourrait néanmoins freiner l'innovation locale.



## EEP: La contractualisation au cœur de la réforme

Les autorités misent sur la contractualisation pour améliorer la gouvernance et la performance des entreprises et établissements publics. Un projet de décret fixant les cas dans lesquels les contrats-programmes doivent être conclus entre l'Etat et les EEP a été finalisé. Il sera bientôt soumis à l'adoption en Conseil de gouvernement. Ce texte vise notamment à améliorer la performance des EEP en responsabilisant les dirigeants et les organes délibérants.

## Provinces du Sud: Comment la formation accompagne la dynamique de développement

La dynamique de développement que connaissent les provinces du Sud ces dernières années se poursuit. Ports, routes, chantiers immobiliers, ouverture de lignes aériennes, tourisme..., plusieurs secteurs s'inscrivent dans cette transformation à grande vitesse.



## Souveraineté alimentaire: L'Afrique, solution pour les besoins mondiaux à l'horizon 2025

La souveraineté alimentaire de l'Afrique a été au cœur des débats de la 6e édition du Choiseul Africa Business Forum tenue à Rabat le 4 et 5 novembre 2025.



## Mondial 2026 : ce qu'il faut savoir sur les barrages africains

Le football africain s'apprête à vivre, pour la première fois, un nouvel épisode palpitant de son histoire, avec la tenue au Maroc du tournoi de barrages de la zone africaine pour la Coupe du Monde 2026.



## Découverte d'une molécule prometteuse pour réduire les effets secondaires de la chimiothérapie

Des chercheurs viennent de découvrir une molécule « prometteuse » dans la perspective de prévenir les « neuropathies périphériques » induites par la chimiothérapie, a annoncé le Centre français de la recherche scientifique (CNRS) qui a conduit cette étude.

**جريدة نشرة**  
جريدة يومية مغربية تصدر من طرف شركة مسيير ميديا  
www.Nachra.ma  
مطبعة المغاربة رقم 13.58 - المطبعة بالصحافة والنشر - ملف الصحافة عدد رقم 03/2020

# PACKS PROFESSIONNELS

Offres pour publication multiple

PACK SILVER	PACK GOLD	PACK PLATINUM
10 Annonces	20 Annonces	50 Annonces
Prix unitaire : 100 DH	Prix unitaire : 90 DH	Prix unitaire : 80 DH
Prix du pack : 1000 DH	Prix du pack : 1800 DH	Prix du pack : 4000 DH

Vous êtes un professionnel des publications juridiques, expert du droit et du chiffre (cabinet comptable, avocat, huissier, juriste, notaire, ...), vous publiez régulièrement des annonces légales ?

Nachra Annonce legale vous propose de bénéficier d'un système de recharge d'annonces légales grâce aux différents Packs disponibles et de bénéficier de tarifs avantageux.



# ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

14/11/2025

Edition :714

\*\*\*\*\*

## EMSAKEN CARS TRANSPORT

\*\*\*\*

Société à responsabilité limitée « associe unique » au capital de 100.000 DHS.

Siège social : HAY TILILA - N° 2428 - TIKIOUINE - AGADIR

RC : 64137

Au terme d'un acte sous seing privé, en date à Agadir, le 13/10/2025, il a été établi les statuts d'une société responsabilité limitée, dont les caractéristiques sont les suivants:

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur LAHOUSSINE JAR de sa qualité de gérant unique de la société, titulaire de la carte d'identité nationale numéro J102355, demeurant à 9 RES JEAN BART - APT 3 - 53430

SAINT POL SUR MER - FRANCE.

L'assemblée générale nomme en qualité de nouveau gérant unique de la société, Monsieur YOUSSEF BAI-DANE, titulaire de la carte d'identité national numéro J602559, demeurant à RUE

657 - N° 16 BIS - CITE LAKHYAM 02 - AGADIR, Ainsi que la signature dans les établissements de crédit, les comptes bancaires et dans tous les documents de la société.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Agadir le 11/11/2025, sous le numéro 0154560.

\*\*\*\*\*  
**STE « « AFRAH DAR ALMONASABA » » SARL AU.**  
CONSTITUTION D'UNE S.A.R.L

\*\*\*\*  
Aux termes d'un acte S.S.P, enregistré à TAROUDANT en date du 26/09/2025, il a été établi les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont :

Dénomination: STE « « AFRAH DAR ALMONASABA » »SARL AU.  
 Objet : Traiteur/ Transport de personnelles pour compte d'autrui /Entrepreneur de travaux divers ou construction / Importation et exportation  
 Durée: 99 ans ET Capital : 100.000,00 DH,

Siège social : CHEZ STE GENIE FISCAL LOT NAHDA EL KOBRA N°525 OULED TEIMA TAROUDANT

Gérance : La société est gérée et administrée pour une durée illimitée par : Mr. HLAIL MOHAMMED CIN N° JC405525 Dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance de OULED TEIMA, RC N° 139.

\*\*\*\*\*  
**STE KABSAH SARL**

\*\*\*\*  
En date LE 09 OCTOBRE 2025 à AGADIR, il a été établi les Statuts d'une Société à responsabilité limitée, dont les caractéristiques sont les suivantes:  
DENOMINATION: «STE KABSAH SARL».

OBJET: GESTION DE RESTAURANT CAFE  
SIEGE SOCIAL: C/O IMM. B11 APPT 443 RES AL BOUSTANE EXT DAKHLA AGADIR.  
CAPITAL: 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams), divisé en 1000

parts sociales de 100 DH chacune.

ASSOCIE: Mr.SHOBAKI NADER HAMDAN

500 parts sociales.

ASSOCIE: Mr.SHOBAKI GHASSAN HAMDAN

500 parts sociales.  
GERANCE: Mr. SHOBAKI GHASSAN HAMDAN est nommé comme GERANT ET Mr. SHOBAKI NADER HAMDAN est nommé

comme ASSOCIE de la société pour une durée indéterminée

SIGNATURE BANCAIRE:  
La société sera valablement engagée par la signature Séparée de Mr. SHOBAKI GHASSAN HAMDAN HUSSEIN OU Mr. SHOBAKI NADER HAMDAN HUSSEIN.

La société est inscrite au Registre de Commerce du Tribunal de Commerce D'AGADIR le 10/11/2025 Sous le numéro de dépôt N° 154525 de Registre de commerce N° 66221

\*\*\*\*\*

**SOCIETE « A.M.Y.S  
CONSULTING »  
SARL AU**

\*\*\*\*

**DISSOLUTION D'UNE  
SARL AU**

CAPITAL : 100,000.00 DH

SIEGE SOCIAL : DOUAR  
TAGADIRT NAABADOU  
DRARGA AGADIR.N° REGISTRE DE COM-  
MERCE : 55469 /AGADIR

Suite à la délibération d'une assemblée générale extraordinaire en date du 03 novembre 2025 relative à la dissolution de la société, il a été décidé :

- La dissolution anticipée de la société à compter du 03 novembre 2025, ainsi que sa mise en liquidation amiable dont les modalités seront réglées dans les délibérations suivantes.

- La société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. La dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation ».

- Le siège de la liquidation est fixé à : DOUAR

TAGADIRT NAABADOU DRARGA AGADIR.  
L'assemblée générale décide notamment, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts relatif à la durée de la société de la manière suivante :

- La durée de la société, initialement fixée à 99 ans, a été ultérieurement réduite en raison d'une dissolution anticipée et prendra fin le 03 novembre 2025.
- L'assemblée générale nomme M. KARIM HASSANI en qualité de liquidateur pour toute la durée de la liquidation.
- L'assemblée générale confère à M. KARIM HASSANI, ainsi qu'à tout autre liquidateur qui pourrait être nommé en remplacement, sous les seules restrictions mentionnées ci-après concernant la cession ou l'apport de tout ou partie de l'actif, les pouvoirs les plus étendus conformément à la loi et aux usages du commerce pour mettre fin aux opérations en cours, en pro-

portion de leurs droits. Elle est expressément autorisée à poursuivre les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Toutefois, sauf consentement unanime des associés, la cession de tout ou partie de l'actif à une personne ayant eu la qualité de gérant ne pourra avoir lieu qu'avec l'autorisation du tribunal de commerce, après audition du liquidateur.

De plus, ils ne pourront céder tout ou partie de l'actif à elle-même, à son conjoint, à ses descendants ou descendants, ni à ses employés, à leurs conjoints, descendants ou descendants.

L'assemblée générale décide que le liquidateur pourra éventuellement percevoir une rémunération, laquelle sera déterminée par l'assemblée générale se réunissant dans les six mois suivant la dissolution.

M. KARIM HASSANI, présente à la réunion, déclare accepter les

fonctions de liquidateur qui viennent de lui être confiées et affirme ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice de ces fonctions.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce d'Agadir le 13 novembre 2025 sous le numéro 154583

\*\*\*\*\*

**STE TECHFUSION  
SOLUTIONS SARL AU**

\*\*\*\*

**LIQUIDATION**

Aux terme d'un acte sous signé privé en date de 28/10/2025, l'associé unique de la société TECHFUSION SOLUTIONS SARL AU à décidé :

1. la clôture de liquidation
2. donnée quitus au liquidateur Mr. AYOUB BEL-LA, pour sa gestion et le décharge de son mandat
3. prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée

Le dépôt légal a été effectuer au tribunal de 1 er instance d'inezgane le 12/11/2025 sous le numéro 2213

\*\*\*\*\*

**« MODERNE  
INTELLIGENCE AGENCY »**

**SARL AU**

**CONSTITUTION**

\*\*\*\*

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/11/2025, Mr. HICHAM ROUH en qualité gérant unique fait la déclaration suivant à la constitution de la société « Moderne Intelligence Agency » SARL AU, dont les caractéristiques suivantes.

**OBJET :**

La société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger :  
- Transaction immobilière, investigation privée et gestion de flotte automobile.

**SIEGE SOCIAL :** ANGLE HOUMANE FETOUAKI & OMAR IBN ASS RESIDENCE ZAKI  
N°32 BUREAU N°1 KENITRA.  
**DUREE :** 99 années à compter de la date de sa constitution définitive.

**CAPITAL SOCIAL :**  
100 000,00 Dhs divisé en 1000 Parts de 100 Dhs chacune.

Mr. HICHAM ROUH .....  
1000 Parts.

LA GERANCE Mr. HICHAM

ROUH est susnommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

**LA SIGNATURE :** La société sera engagée par une signature unique de gérant, sus nommé Mr.

HICHAM ROUH.

**ANNEE SOCIALE :** 1 er janvier au 31decembre excepté le premier exercice. L'inscription au registre de commerce a été effectuée au Tribunal de 1ere instance de Kenitra le 14/11/2025 sous le numéro de RC° 80217.

**BENEFICES :** 5 % à la réserve légale, le solde est suivant décision de l'assemblée générale soit distribué soit reporté soit mis en réserve.

**III/ L'immatriculation de la société** a été effectué auprès du Registre de Commerce de Marrakech, le 16/10/2025,  
RC N° :171907

**POUR AVIS, EXTRAIT ET MENTION**

\*\*\*\*\*

**STE «AICHA 4 TRAVEL  
TOURS » SARL/AU**

\*\*\*\*

N° 308 IMM ESSALAM  
BLOC A/23 CITE DES

**FONCTIONNAIRES, AGA-  
DIR**

**CAPITAL 100.000,00 DH  
R.C n° 59585**

**I- Suivant PV/AGE en date du 24/10/2025 a décidé ce que suit :**

**TRANSFERT DU SIEGE  
SOCIAL DE LA SOCIETE**

**A L'ADRESSE SUIVANTE :**  
N° 308 IMM ESSALAM  
BLOC A/23 CITE DES  
FONCTIONNAIRES  
AGADIR.

- Dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce D'AGADIR  
Le 13/11/2025 sous le N° 154589.

**STE GOLD RITAJ  
SARL AU**

À Marrakech en date 31/10/2025 il a été constitué la société dont les caractéristiques sont : capital : 100 000,00 DHS Le gérant Mr. NOUREDDIN CHTIDAH activité : NEGOCIANT et autre activités TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTION (ENTREPRENEUR). Siège social : RDC MAG N°248 BIS DR SIDI BOUZID

TAMESLOUHTE TAHA-NAOUT ELHAOUZ, année civile, dépôt légal : au secrétaire griffe du tribunal

de commerce Marrakech le 14/11/2025,sous n°185034  
RC N°173273

**«JOWHARA TECH»**

**MODIFICATIONS**

Suivant le procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 30/10/2025, il a été décidé ce qui suit :

Désignation de Monsieur Ahmed JAOUHER titulaire de CIN n° JF3977

gérant unique de la société pour une durée illimitée.

La signature sociale et bancaire est octroyée au gérant unique Monsieur Ahmed JAOUHER en agissant seul.

Le dépôt légal a été effectué auprès du greffier en chef du tribunal de première instance de Tan-Tan sous le N°156/2025 en date de 10/11/2025.

Pour Extrait  
Et Mention